



COMMUNE MIXTE DE PETIT-VAL

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Souboz, le 6 mars 2017

Assemblée communale du lundi 24 avril 2017 à 20.15 h. au Centre de Sornetan

Ordre du jour

1. Discuter et accepter les modifications du règlement sur les traitements et les indemnités des autorités communales de Petit-Val.
2. Discuter et approuver le règlement sur le service dentaire scolaire.
3. Décider de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier l'objet suivant :
- bâtiment de l'ancienne école de Sornetan.
4. Demande d'autorisation d'investissement dans l'immeuble de l'ancienne école de Sornetan (aménagement d'appartements).
5. Ecole de Châtelat – Réaménagement des alentours :
 - a) Voter un crédit d'engagement de 102'000 francs pour l'aménagement d'une place de jeux, de places de stationnement pour voitures et des alentours de l'école de Châtelat.
 - b) Voter un crédit supplémentaire de 18'000 francs pour l'entretien du bâtiment de l'école de Châtelat.
6. Maison familiale Clos Devant 30 à Souboz :
 - a) Demande d'autorisation d'investissement pour l'aménagement d'une nouvelle salle de bains dans l'immeuble Clos Devant 30 à Souboz.
 - b) Voter un crédit supplémentaire de 30'000 francs pour des travaux d'entretien dans l'immeuble Clos Devant 30 à Souboz.
7. Approuver l'ouverture, à titre exceptionnel d'une classe à degrés multiples (-2/+1) pour l'année scolaire 2017/2018.
8. Divers.

Les modifications et le règlement sous chiffres 1 et 2 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Conseil communal de Petit-Val